

RAPPORT DE LA VISITE
PAR LE BÂTONNIER DE L'ORDRE DES
AVOCATS DU BARREAU DE ROUEN
DE LA MAISON D'ARRÊT DE ROUEN

Sommaire

Introduction.....	page 4
-------------------	--------

I - La Maison d'Arrêt Femmes (MAF)

- *Constatations sur l'état général des murs du quartier femmes*page 7
- *Cellule disciplinaire*page 7
- *Salle d'activité*page 8
- *Cellule ordinaire*page 10
- *Cour de promenade*.....page 11
- *Douches*page 13
- *Cabine téléphonique*.....page 14

II - La détention « Hommes »

- La division 1.....page 15
 - *Une cellule*.....page 15
 - *Cour de promenade*.....page 18
 - *Douches*.....page 19
 - *Monte-charges*.....page 21
- La division 2
 - *La courive du premier étage*.....page 22
 - *Cellule occupée*page 28
 - *Cellules condamnées*.....page 30
 - *Douches*.....page 33
 - *Cour de promenade*page 34
- La division 3
 - *Cellule du quartier disciplinaire*.....page 36
 - *Cellule du quartier isolement*.....page 36

○ <i>Activité sportive au quartier d'isolement</i>	page 38
○ <i>Cour de promenade</i>	page 39
○ <i>Cellule quartier arrivant</i>	page 41
 III - le quartier de semi-liberté (QSL).....	page 43
 Conclusions.....	page 45

Introduction

Ce rapport est issu de deux visites de la maison d'arrêt de ROUEN intervenues pour la première le 20 décembre 2023 et pour la seconde le 28 février 2024.

Etaient présents lors de la première visite :

- Monsieur le Bâtonnier Patrick MOUCHET
- Monsieur le Bâtonnier Jérôme HERCE, membre du conseil de l'ordre et déléataire du bâtonnier
- Monsieur le Bâtonnier Marc ABSIRE, membre du conseil de l'ordre et déléataire du bâtonnier
- Me Yaël GODEFROY – avocate au barreau de ROUEN, référente de la commission pénale, déléataire du bâtonnier
- Mme Elise THEVENY, directrice de la maison d'arrêt de ROUEN

Etaient présentes lors de la première visite :

- Me Sophie DUVAL-DUSSAUX, avocate au barreau de ROUEN, membre du conseil de l'ordre, référente de la commission pénale et déléataire du bâtonnier
- Me Yaël GODEFROY – avocate au barreau de ROUEN, référente de la commission pénale, déléataire du bâtonnier
- Mme Elise THEVENY, directrice de la maison d'arrêt de ROUEN

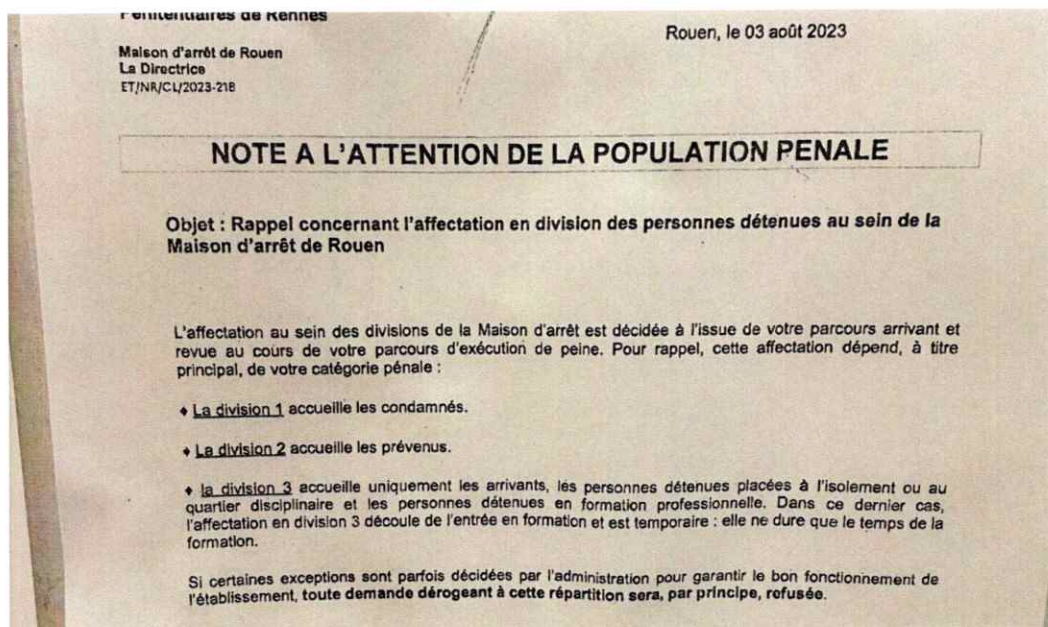
La maison d'arrêt a été mise en fonctionnement en 1860.

L'emprise pénitentiaire est d'une superficie de 4 hectares

De type panoptique, architecture de référence dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, l'établissement est doté d'un noyau central, vers lequel convergent les cinq bâtiments principaux de la détention.

Ils sont composés d'est en ouest de :

- Le quartier des femmes (dite « MAF »)
- La division 1 (« D1 ») qui reçoit les hommes majeurs définitivement condamnés
- La division 2 (« D2 ») qui reçoit les hommes majeurs prévenus
- La division 3 (« D3 ») qui reçoit les détenus hommes majeurs bénéficiant d'une formation professionnelle, d'une scolarité, ou d'un suivi médical étroit, ainsi *notamment* que le quartier disciplinaire et les cellules d'isolement



*

La maison d'arrêt de ROUEN est un établissement vétuste dont l'état général est dégradé.

Au mois de novembre 2023, la coursive du premier étage de la deuxième division se dégradait et nécessitait la condamnation de plusieurs cellules ainsi que d'une partie de la coursive et des cellules qu'elle dessert.

Au début du mois de février 2024, suite au premier retour d'un audit technique du bâtiment qui confirmait la fragilité de quatre pignons de toiture, plusieurs secteurs ont été fermés, des cellules condamnées et de nombreux détenus transférés (not. la totalité des détenus mineurs).

Le retour de l'audit complet sur la structure de l'établissement est espéré pour la fin du mois de mars.

L'année 2023 a été marquée par le décès d'une détenue (une enquête est en cours) et par la visite du contrôleur général des lieux de privation de liberté, saisi de nombreux témoignages de détenu(e)s.

Le rapport de la visite du CGLPL intervenue en **novembre 2023** n'a pas encore été publié.

*

I. La maison d'arrêt des Femmes (la « MAF »)

- ***Constatations sur l'état général du quartier femmes***

D'emblée, nous constatons la dégradation et la décrépitude des murs de la MAF, manifestement liées à l'humidité.

Les traces d'humidité et d'infiltrations sont très apparentes sur le plafond et les murs.

Il nous est indiqué que cette problématique concerne les autres bâtiments de l'établissement.



- ***Une cellule disciplinaire***

Au rez-de-chaussée, la directrice nous ouvre la porte d'une cellule disciplinaire.

Le mobilier est scellé au sol.

La cellule dispose d'une fenêtre de petite taille, sur laquelle sont apposés (outre des barreaux) des caillebotis limitant à l'accès à la lumière naturelle et l'aération.

L'espace de la personne détenue est défini par un grillage.

Les toilettes ne sont pas séparées du reste de la cellule et ne disposent pas d'abattant.



- **Visite de la salle d'activité**

Au rez-de chaussée, la salle dite d'« activité » est sérieusement détériorée par les infiltrations d'eau.

Notre attention est immédiatement attirée par l'état des murs et du plafond dont des morceaux de plâtre se retrouvent au sol.

Nous constatons une flaque d'eau au centre de la pièce.

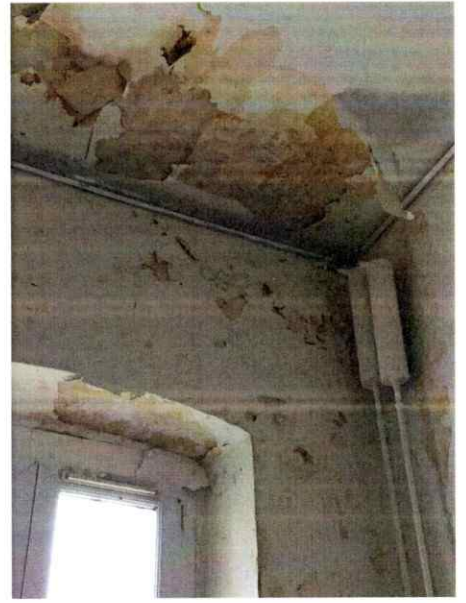
Le plafond présente des moisissures.

Il est précisé que le plafond de cette pièce correspond au sol des cellules du premier étage.

Cette pièce serait en l'état d'être condamnée, ainsi que plusieurs cellules du quartier femmes considérées comme insalubres.

Des raccordements électriques sont visibles et interrogent quant à la sécurité du dispositif.





- **Visite d'une cellule du quartier femmes**

La cellule se présente en longueur, étroite et haute de plafond (le dernier rapport du CGLPL évoque une hauteur de 3,80 mètres).

Cette cellule est occupée par trois femmes (la cellule est dite « triplée »). Elle est flanquée d'un lit superposé à droite et d'un lit simple à gauche.

Il est précisé qu'il y a moins de femmes détenues dans l'établissement que de places théoriques mais que plusieurs cellules ont été condamnées.

Il nous est indiqué que de très nombreuses cellules sont « doublées » ou « triplées ».

L'espace disponible pour circuler dans la cellule est très réduit.

La fenêtre se situe très en hauteur.

Sans que nous ayons pu la mesurer exactement (a *minima* plus de deux mètres) elle n'est en tout état de cause pas à hauteur de vue des détenues.

Elle est par ailleurs de faible dimension.

L'accès à la lumière naturelle est obstrué par des caillebotis et des barreaux.

La luminosité est très faible alors que les conditions météorologiques ne sont pas particulièrement défavorables le jour de notre visite (voir les photos des cours de promenade).

Nous notons l'absence de toute aération mécanique.

Les lavabos ne délivrent que de l'eau froide.

Il n'y a pas de douche dans la cellule (il nous est indiqué qu'il en est de même pour les hommes majeurs).

Les détenus (hommes et femmes) ne bénéficient que de trois douches par semaine.

Ils doivent donc faire leur toilette, a *minima* quatre jours par semaine, à l'eau froide.

La toilette intime se fait donc à la vue des deux autres codétenues.

La cellule ne dispose pas de réfrigérateur pour conserver la nourriture dans des conditions d'hygiène décente.

Les espaces de rangement sont réduits et les détenues nous montrent des sacs dans lesquels elles entreposent leurs effets personnels.

Nous avons pu échanger avec les détenues de cette cellule.

Elles ont attiré notre attention sur le mur attenant à la fenêtre.

Elles ont été contraintes de combler des fissures autour de la fenêtre avec de la mousse à raser et du dentifrice, pour réaliser une isolation de fortune.

Nous avons également constaté, à la suite de leurs indications, qu'elles utilisaient des vêtements pour combler une fuite d'eau du lavabo.

Elles nous ont précisé que les cellules n'étaient pas pourvues de plaque chauffante et qu'il appartenait aux détenues de la financer.

Nous constatons que les toilettes de cette cellule sont séparées, mais l'une des détenues nous indique que les toilettes d'autres cellules sont dépourvues de porte.

Nous constatons l'absence de bouton d'appel pour appeler un surveillant en cas d'urgence.

La cellule est en revanche pourvue d'une cabine de téléphone.

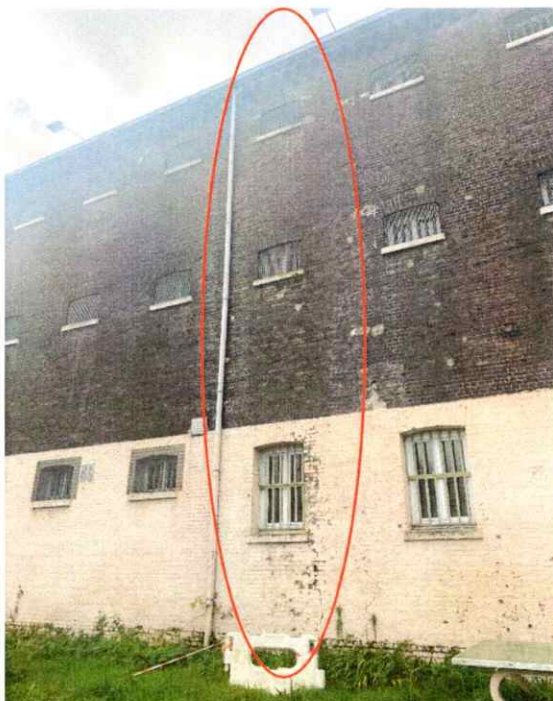
- ***La cour de promenade du quartier femmes***

La cour de promenade est gazonnée et dispose d'une table de ping-pong. Nous précisons que cette table était déjà présente lors de la précédente visite du CGLPL, lequel avait recommandé l'installation d'équipements sportifs supplémentaires.

Elle ne dispose pas de sanitaires. Il conviendra de s'assurer qu'elle dispose de poubelles et de cendriers, ce que nous n'avons pas pu vérifier.

La directrice attire notre attention sur la dégradation de la façade en brique attenante aux cellules des détenues.

Elle nous désigne une colonne de couleur plus foncée, manifestement gagnée par l'humidité.



Nous notons la présence de deux plots en plastique reliés par de la rubalise censée délimiter une zone dangereuse.



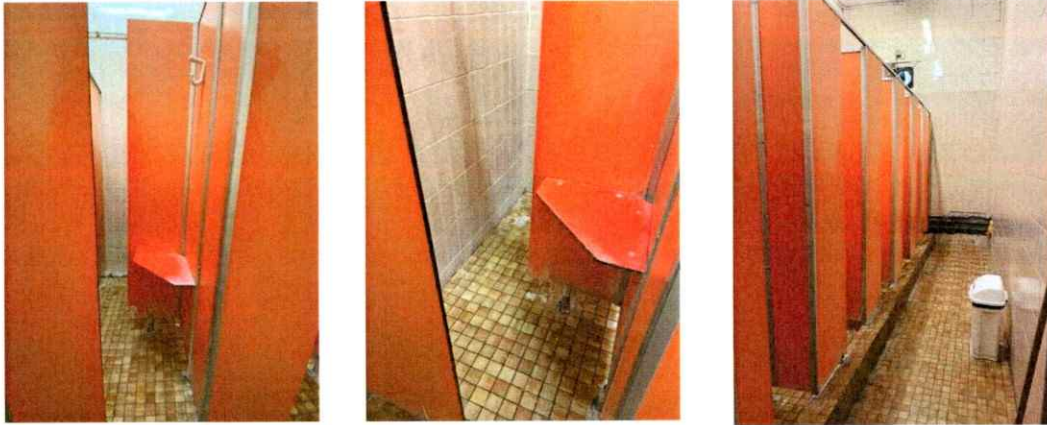
Une note à l'attention des détenues en date du **3 février 2023** leur intimait de respecter impérativement le balisage et d'éviter de stationner le long de la façade du bâtiment le temps que des vérifications techniques soient effectuées.

Nous observons que ce danger persiste donc depuis près d'un an, à la date de rédaction du présent rapport.

(PJ : Note ayant pour objet « *risque de chute de pierres le long du mur de la cour de promenade de la MAF* »)

- *Douches*

En complément de la précédente visite, nous avons pu avoir accès aux douches du rez-de chaussée.



Nous constatons que l'agencement des douches permet aux femmes de conserver un minimum d'intimité, restant à l'abri des regards du personnel et des autres détenues.

L'une partie de la tuyauterie est apparente, et a manifestement fait l'objet de réparations.



Il existe un système de ventilation.



Au rez-de-chaussée se situe une cage pour les appels téléphoniques dont l'usage est attribué aux détenues placées en cellule disciplinaire.



II. Les bâtiments affectés à la détention des hommes

- **La division 1**

- *Une cellule*

Le jour de notre visite, il nous est indiqué que les cellules de la première division sont très majoritairement triplées.

La Directrice nous précise que la plupart des cellules sont d'une superficie allant de 11.70 m² et 12.50 m².

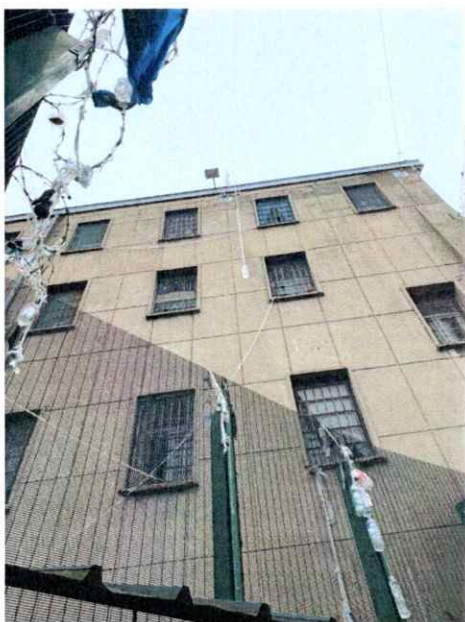
(Le détail de la taille des cellules se retrouve page 35 du rapport du CGLPL de 2016).

Cette division a été endommagée durant la seconde guerre mondiale.

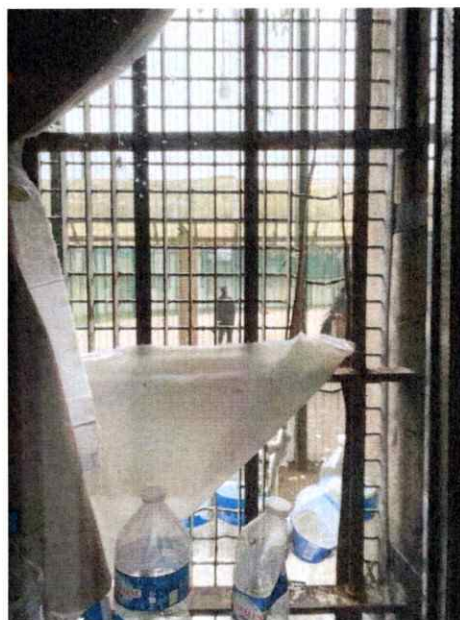
Contrairement aux autres divisions, elle compte quatre étages et les fenêtres sont de plus grandes divisions et à hauteur de vue.

L'accès à la lumière naturelle est obstrué par des caillebotis et des barreaux.

Vue de la D1 depuis la cour de promenade



Vue depuis une cellule du RDC de la D1 (sur la cour de promenade)



Cette division est par ailleurs la seule à être surplombée d'une verrière.

Il nous est indiqué qu'en été, en raison de la verrière et de l'impossibilité de ventiler, les températures peuvent monter jusqu'à 40 degrés, rendant les conditions de vie difficiles tant pour les détenus que pour le personnel de surveillance, lequel est plus souvent relayé au 4^{ème} étage de la D1 que dans le reste de la détention.

La cellule que nous visitons se présente en longueur et étroite.

Elle est flanquée d'un lit superposé à gauche et d'un lit simple à droite.

L'espace disponible pour circuler dans la cellule est extrêmement réduit.

Elle est occupée par trois hommes.



Il n'y a pas de douche dans la cellule.

La cellule dispose d'un « coin » toilette comprenant un WC non muni d'abattant et un évier.

Ce dernier ne délivre que de l'eau froide.

Les détenus ne bénéficient que de trois douches par semaine.

Le « coin » toilette est isolé du reste de la cellule par deux parois n'allant toutefois ni jusqu'au sol, ni jusqu'au plafond, de sorte qu'il ne s'agit en réalité pas d'une pièce séparée du reste de la cellule.

Contrairement aux cellules des femmes, il n'y a pas de porte pour fermer cet espace et isoler le détenu qui fait usage des sanitaires.

Les détenus installent eux-mêmes un drap pour tenter de préserver un peu de leur intimité.

Dans la cellule que nous visitons, nous constatons que sans le drap, l'occupant du lit simple a visuellement accès aux sanitaires.

Espace sanitaire / lavabo :



Planning des douches de la D1

PLANNING DES DOUCHES SUR LA DIVISION 1			
RDC / PAIR	MARDI	JEUDI	<u>SAMEDI</u>
RDC / IMPAIR	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
1 ^{er} / PAIR	MARDI	JEUDI	<u>SAMEDI</u>
1 ^{er} / IMPAIR	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
2 ^{ème} / PAIR	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI
2 ^{ème} / IMPAIR	MARDI	JEUDI	<u>SAMEDI</u>
3 ^{ème} / PAIR	MARDI	JEUDI	<u>SAMEDI</u>
3 ^{ème} / IMPAIR	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI

N.B:

- 1- Accès aux douches uniquement avec: 1 SERVIETTE / 1 SHAMPOING ou 1 SAVON
- 2- Les détenus doivent être en TENUE CORRECTE
- 3- Créneau maximum de 15 minutes par détenu dans la douche
- 4- Le mouvement DOUCHE se termine à 10H

Nous notons l'absence de toute aération mécanique.

La cellule ne dispose pas de réfrigérateur pour conserver la nourriture dans des conditions d'hygiène décente.

Les détenus nous indiquent que si les températures le permettent, ils conservent les produits frais à l'extérieur, sur le bord de fenêtre.

Nous notons l'absence de signal d'appel d'urgence.

○ *Cour de promenade*

Cette cour dispose d'un préau, de cabines téléphoniques, ainsi que d'un dispositif sportif inutilisable : un panier de basket sans cerceau.

Les sanitaires sont composés d'un urinoir au milieu de la cour, sous le préau.

Aucune intimité n'est préservée pour l'usage de cet urinoir.

Il nous est indiqué que l'eau est coupée d'octobre à mars, pour éviter le gel des tuyauteries. Pour palier cette difficulté, la directrice nous indique que les détenus sont toutefois autorisés à descendre en promenade avec une bouteille d'eau.



Cette cour dispose d'un préau, de cabines téléphoniques, ainsi que d'un dispositif sportif inutilisable : un panier de basket sans cerceau.

Les sanitaires sont composés d'un urinoir au milieu de la cour, sous le préau.

Aucune intimité n'est préservée pour l'usage de cet urinoir.

Il nous est indiqué que l'eau est coupée d'octobre à mars, pour éviter le gel des tuyauteries. Pour palier cette difficulté, la directrice nous indique que les détenus sont toutefois autorisés à descendre en promenade avec une bouteille d'eau.

- *Douches*



Entrée (Sol)



Entrée (plafond)

Les douches sont dans un état déplorable.

La directrice nous indique que des travaux sont prévus.



Il nous est indiqué qu'au même étage, trois autres douches ont été condamnées il y a plus de deux ans, suite à l'effondrement du plafond.



- *Le monte-charge*

Dans chaque division, un monte-charge permet de desservir les différents niveaux.

Au jour de notre visite, en raison des infiltrations et pour des raisons de sécurité, celui de la première division est hors service.

La directrice nous précise que fonctionnent les monte-charges qui desservent des cantine/cuisine, et celui de la MAF.

En revanche, ceux des autres divisions sont à l'arrêt. Des devis seraient en cours.

Ce sont les détenus qui portent les marchandises censées transiter par le monte-charge.

Il nous est indiqué qu'ils bénéficient d'une prime d'une cinquantaine d'euros par mois.



- **La division 2**

- *L'effondrement de la coursive du premier étage de la D2 : constatations lors de la première visite*

La première visite avait notamment pour objet de constater l'état de dégradation de la coursive du premier étage de la D2.

Nous précisons qu'à cette occasion, la directrice nous a indiqué que la D2, censée ne recevoir que des prévenus, reçoit également des détenus définitivement condamnés. Elle nous a néanmoins précisé que des mesures de séparation condamnés/prévenus étaient prévues.

Nous constatons que, de part et d'autre du couloir du rez-de chaussée, de la rubalise a été posée pour empêcher l'accès des détenus et du personnel pénitentiaire.

Nous constatons en effet l'état très dégradé de cette coursive dont des morceaux sont au sol.



Il nous est exposé qu'un bureau d'étude serait chargé d'identifier les zones à réparer et que seraient envisagées d'une part la pose d'une dalle en acier pour soulager la coursive avant de rouvrir la circulation et d'autre part la pose de filets censée intervenir courant janvier.

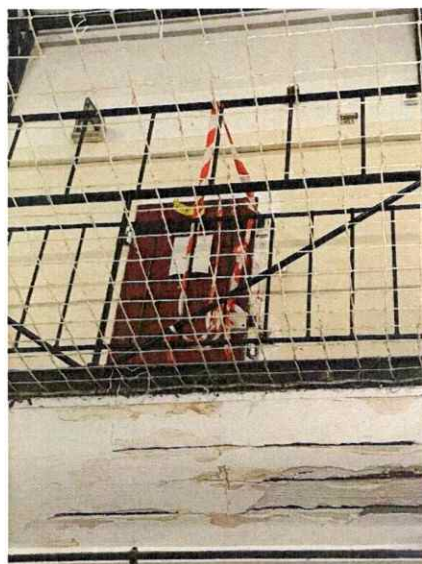




Les cellules attenantes au rez-de chaussée ont été condamnées.

La directrice nous expose qu'elle a également été contrainte par mesure de sécurité de « fermer » la circulation sur la coursive du premier étage.

La rubalise est visible depuis le rez-de chaussée.



L'accès à cette coursive reste néanmoins aisé pour un détenu ou un personnel qui repousserait ce dispositif de fortune.

Cette mesure a entraîné la fermeture de toutes les cellules dont l'accès se faisait par la partie condamnée de la coursive.

Plus de 40 détenus ont ainsi été déplacés dans d'autres cellules, augmentant de ce fait le taux de surpopulation.

Par ailleurs, au-delà de la zone délimitée, nous constatons que la coursière du premier étage est également très dégradée à d'autres endroits.



Des traces d'humidité sont également sont visibles sur les murs.



Nous constatons également l'extrême vétusté des portes et l'absence de dispositif d'appel en cas d'urgence (tout comme au quartier des femmes).



En janvier 2016, le CGLPL avait déjà relevé qu'il « *pleut parfois dans les coursives* » (rapport p.2).

Au regard de nos constatations et de ce qui était déjà relevé près de 7 années auparavant, les désordres constatés semblent résulter à la fois de la vétusté de la structure de l'établissement et d'une problématique continue d'humidité.

Il nous a été indiqué qu'un projet de refaction des toits était envisagé.

En l'état, au regard de ce que nous avons constaté dans la MAF et la D2, il est permis de d'émettre de sérieuses inquiétudes quant à la sécurité physique (en ce compris les atteintes à la santé susceptibles de résulter d'un lieu de vie humide) des détenus mais également du personnel pénitentiaire.

○ *Constatations lors de la seconde visite :*

La directrice nous indique les mesures de sécurité mises en place à la suite de la dégradation des coursives constatées lors de la précédente visite.

Il s'agit de la mise en place de filets sous la partie fragilisée de la coursive du premier étage et de la pose de plaque de métal au sol.



Toutefois, comme lors de notre première visite, nous constatons que la vétusté globale des coursives est visible.



Nous sollicitons à visiter une cellule occupée ainsi qu'une cellule condamnée.

- *Cellule occupée*

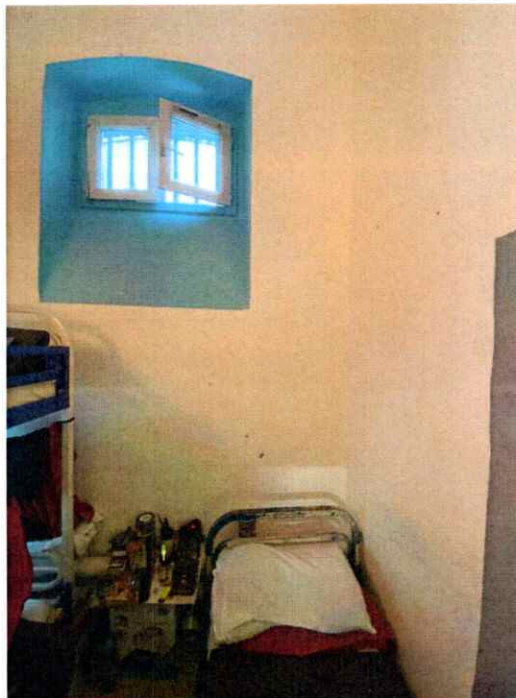
La cellule est en longueur et étroite.

Elle est très haute sous plafond. L'espace de circulation est très réduit.

Comme dans la maison d'arrêt des femmes, une fenêtre de petite dimension est située en hauteur.

Elle est bien trop haute pour être à hauteur de vue.

Les détenus doivent monter sur les montants de leurs lits pour ouvrir et fermer cette fenêtre.



Nous constatons qu'il n'y a pas de ventilation mécanique.

Les espaces de rangement sont réduits et le détenu nous montre des sacs dans lesquels il entrepose ses vêtements sous son lit.



Tout comme en division 1, il n'y a pas de douche dans la cellule.

La cellule dispose d'un « *coin* » toilette comprenant un WC non muni d'abattant et un évier qui ne délivre que de l'eau froide.



Le « *coin* » toilette est isolé du reste de la cellule par deux parois n'allant ni jusqu'au sol, ni jusqu'au plafond, de sorte qu'il ne s'agit en réalité pas d'une pièce séparée du reste de la cellule.

Il n'y a pas de porte pour fermer cet espace et isoler le détenu qui fait usage des sanitaires.

Dans cette cellule également, les détenus ont installé eux-mêmes un drap pour tenter de préserver un peu de leur intimité.



- *Cellules condamnées*

On nous ouvre la cellule 106 (premier étage de la division 2).

Elle est configurée de la même façon que la cellule visitée au rez-de-chaussée.

Les murs et le plafond supportent des traces d'infiltration et des morceaux de plâtre sont visibles au sol et sur les structures des lits.



Par l'œilleton, nous remarquons que la cellule située à sa gauche (cellule 108), également inoccupée, semble plus détériorée encore et sollicitons de pouvoir la visiter.

Nous constatons une cellule parfaitement insalubre.

Les murs et le plafond sont gorgés d'humidité et de moisissures.





- *Douches*

Nous visitons les douches du premier et deuxième étage.



Au deuxième étage, les douches ont manifestement été repeintes.

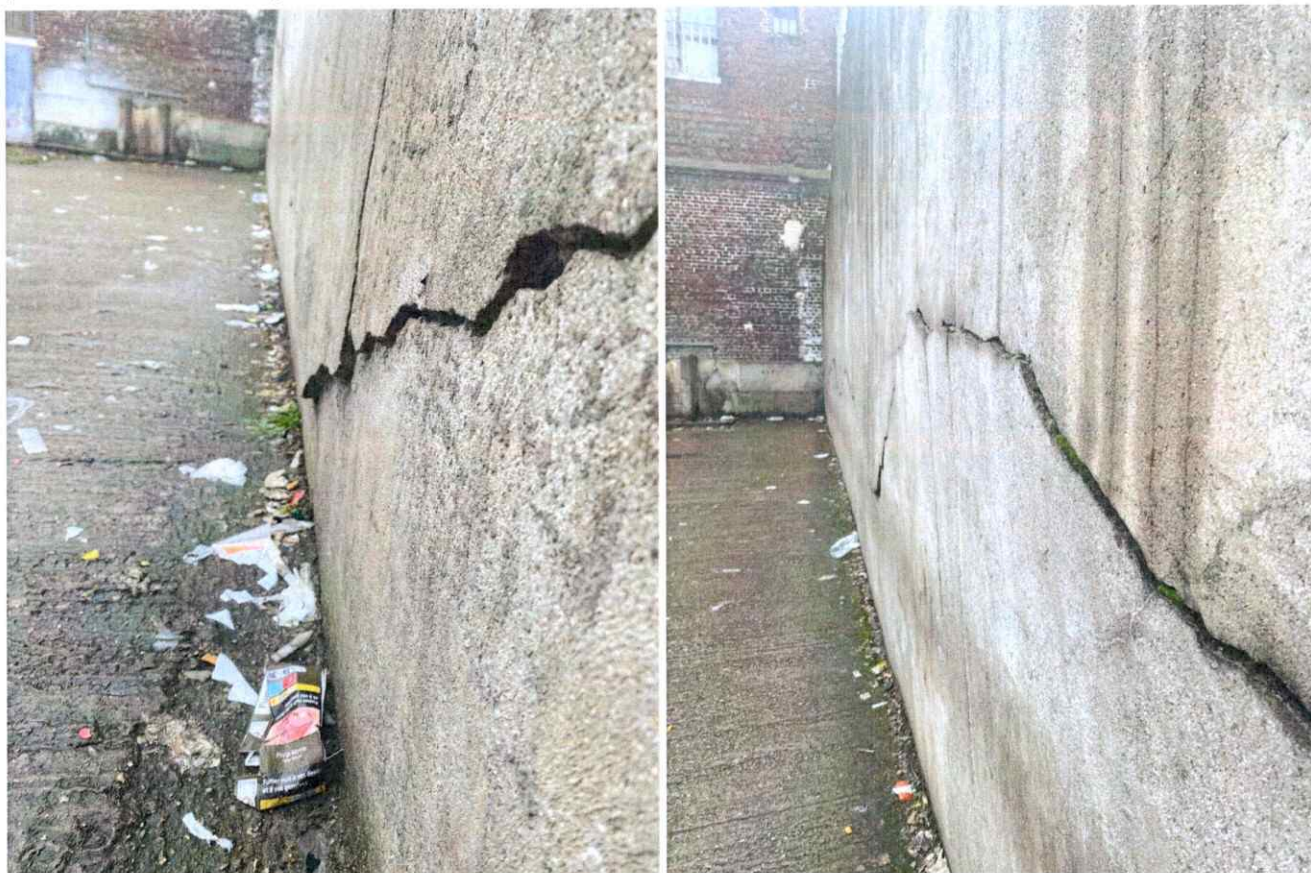
La disposition des douches ne permettent aucune intimité, les détenus sont particulièrement exposés en comparaison par exemple aux douches des femmes.



- *La cour de promenade de la D2*

La cour est goudronnée, sans espaces verts.

Nous constatons la grande dégradation des murs encadrant la cour de promenade, et constatons mêmes d'inquiétantes et larges fissures, s'étalant pour certaines sur plusieurs mètres et pour d'autres sur toute la longueur du mur.



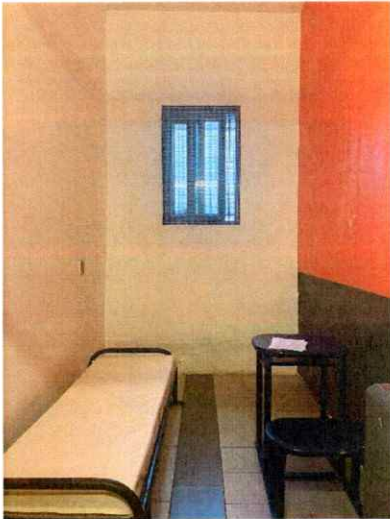


A titre de sanitaires, on constate la présence d'urinoirs sommaires et dégradés, privant les détenus de toute intimité.



- **La division 3**

- *Cellule disciplinaire*



Nous avons eu accès à une cellule du QD dont la peinture avait manifestement été refaite.

Le mobilier est scellé au sol.

La cellule est dans un état correct et la fenêtre est à hauteur d'homme contrairement à son équivalent chez les femmes.

Il n'y a pas de ventilation autre que la fenêtre, obstruée par des caillebotis en plus des barreaux.

- *Cellule d'isolement*

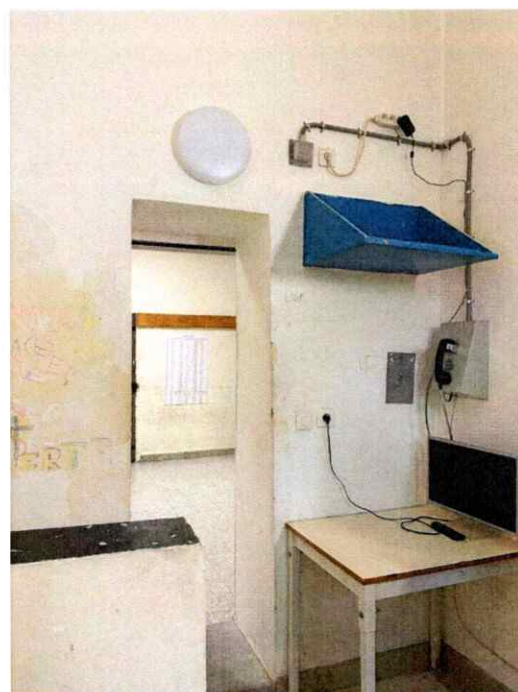


La cellule est dans un état dégradé.

Les toilettes ne sont séparées du reste de la cellule que par un muret.

L'accès à la lumière naturelle est réduit.

Il y a un système d'appel.



- *Activité sportive au quartier d'isolement*

Lors de la première visite, la directrice ne disposait pas des clés permettant d'avoir accès aux cellules d'isolement.



La Directrice nous mène à la cellule faisant office de salle de sport pour les détenus placés sous le régime de l'isolement.

C'est par l'œilleton que nous avons constaté que fait office de « *salle de sport* », une cellule classique munie d'une machine de musculation et d'un vélo d'appartement.

- *Cour de promenade*

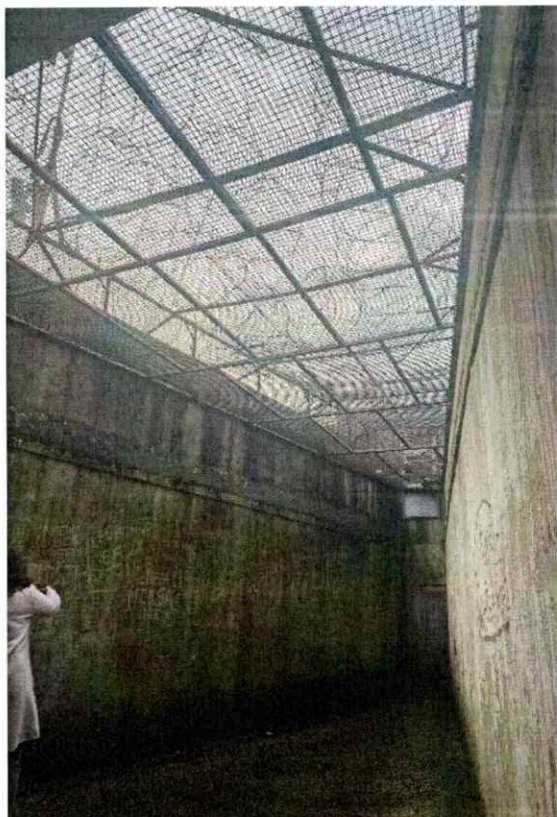
Nous avons eu accès à l'une cour des cours de promenade dites « *en camembert* ».

Celle-ci est réservée aux détenus placés quartier disciplinaire mais également à ceux qui sont placés à l'isolement.

Nous rappelons que le placement à l'isolement est une mesure de protection ou de sécurité.



Cette cour est entièrement bétonnée, de très faible surface et surmontée de caillebotis et de barbelés.



Elle nous paraît difficilement compatible le qualificatif de cour de « *promenade* ».

○ *Quartier arrivant*

Situé à une extrémité de la 3ème division au 2ème étage, ce quartier est séparé, par une grille ouverte, des cellules regroupant des personnes en formation professionnelle.

Nous constatons que la cellule dispose de trois lits.

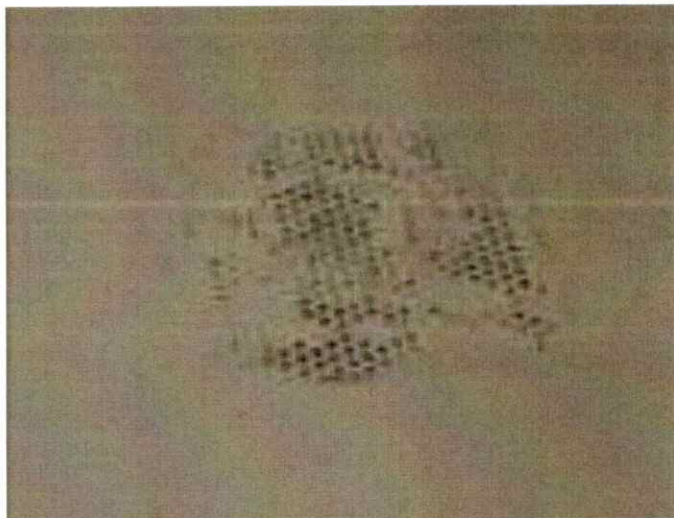
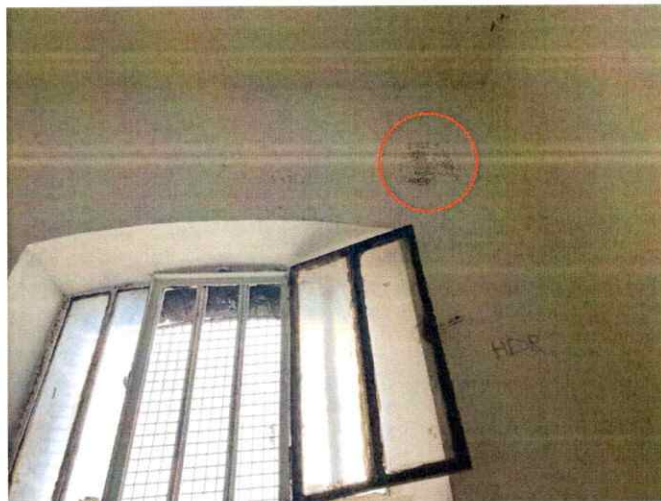


La cellule est pourvue d'une douche et d'un lavabo.



Nous constatons la présence de deux dispositifs de ventilation.

On peut cependant douter de leur effectivité puisque les mécanismes semblent partiellement bouchés par de la peinture.



III. Le quartier de semi-liberté (QSL)

Le QSL est installé dans un pavillon au milieu du parking du personnel.

Il se trouve donc dans l'enceinte de la maison d'arrêt mais à l'écart du reste de la détention.

Nous n'y notons pas les traces d'humidité et d'infiltrations constatées dans les autres bâtiments de la détention.

Nous avons pu visiter une chambre du deuxième étage ; il s'agit d'une chambre de petite taille (environ 9m2), mansardée et de ce fait, l'espace de circulation est très réduit.



Il n'y a dans les cellules ni lavabo, ni douche, ni évier.

Il y a un sanitaire commun par étage.

Les toilettes visitées sont dégradées et démunies d'abattant.



Au rez-de-chaussée se situent des pièces à usage commun.

Dans l'une, du matériel pour travaux et ménage (échelle, caisses de rangement, balais...) ainsi que deux réfrigérateurs.

Dans une autre, faisant office de cuisine : des plaques chauffantes, un micro-onde, une machine à laver, un évier, une petite table et deux chaises (nous rappelons qu'il y a, selon le rapport du CGLPL de 2016, 17 places au QSL).



Les douches communes sont dépourvues de portes.



Nous constatons la dégradation de la tuyauterie et du radiateur.



Contrairement aux autres bâtiments de détention, les détenus n'ont pas de cabine de téléphone dans leur cellule.

Il n'y a pas d'espace extérieur réservé aux personnes en semi-liberté.

Conclusion

La maison d'arrêt de ROUEN est un vieil établissement dont la vétusté et la dégradation sont connues depuis de nombreuses années.

Les deux visites ont confirmé que l'établissement souffrait en outre d'une humidité croissante.

Aux désordres dénoncés depuis plusieurs années n'ayant manifestement pas trouvé encore de solutions, s'ajoutent les conséquences des infiltrations récurrentes.

La condamnation de cellules devenues soient dangereuses, soient insalubres, augmentent la surpopulation carcérale.

Nos constatations nous permettent de nourrir des craintes quant à la santé des détenus (humidité des lieux, absence de réfrigérateurs dans les cellules pour conserver la nourriture, insuffisance de l'accès à la lumière naturelle dans les cellules, l'absence de ventilation autre des fenêtres hautes et obstruées etc.) et la sécurité des détenus et du personnel (éboulement de pierre dans la cour des femmes, coursive s'effondrant chez les hommes, absence de bouton d'appel en cas d'urgence, compatibilité des dispositifs électriques dans des murs humides, etc.).

Nous avons par ailleurs constaté que de nombreuses recommandations du CGLPL de janvier 2016 n'ont pas été suivies d'effet (accès à l'eau chaude, réfrigérateurs, accès quotidien à la douche, équipements dans la cour de promenade des femmes, créneaux de parloirs qui ne les obligent pas à renoncer aux activités proposées en détention, accès à l'air libre pour les détenus au QSL etc.)

Il conviendra d'être attentif aux conclusions et recommandations du rapport qui sera établi par le CGLP

Les conditions de détention actuelles à la maison d'arrêt de Rouen ne nous semblent pas compatibles avec le respect de la dignité des détenus.

*

Fait à Rouen, le 8 mars 2024

Patrick MOUCHET

Bâtonnier de l'Ordre



Pièces jointes :

- Note à l'attention des détenues du 3 février 2023 « *risque de chute de pierres le long du mur de la cour de promenade de la MAF* »
- Rapport du CGLPL janvier 2016 : <https://www.cglpl.fr/2018/rapport-de-la-deuxieme-visite-de-la-maison-darret-de-rouen-seine-maritime/>